

ACCORD DE BON VOISINAGE ET DE RECONCILIATION COMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNAUTES DU QUARTIERS CASTORS, YAKITE, BLOC SARA, YALOWA, CAMEROUNAIS DOUALA ET SANGA-BIBALE

- Considérant les incidents sécuritaires, les activités criminelles, les violences intercommunautaires et la dislocation de la cohésion sociale qui affectent l'ensemble des habitants des quartiers Castors, Yakite, Bloc Sara, Yalowa, Camerounais Douala et Sanga-Bibale du 3me arrondissement de Bangui.
- Considérant l'impact négatif des violences sur la situation humanitaire, sociale et économique des dits quartiers, et en particulier, les pertes en vies humaines et de biens ;
- Considérant les effets positifs d'un retour à la paix dans lesdits quartiers, tel que le rétablissement de la confiance entre les communautés et le développement économique et socio-culturel.
- Considérant la conclusion en date le 6 février de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine, expression de l'engagement au niveau national et international du Gouvernement et des quatorze groupes armés à mettre en exergue l'expression des sentiments mutuels des deux parties visant, pour le peuple centrafricain en général et les communautés ciblées du présent accord, en particulier pour développer davantage le vivre ensemble sans lequel tous les efforts en faveur du retour de la cohésion sociale seraient vains.

Les communautés des dits quartiers (Musulmans et Chretiens) s'engagent à :

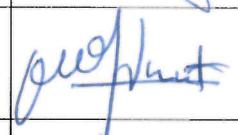
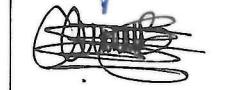
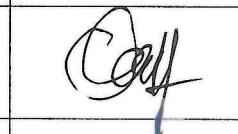
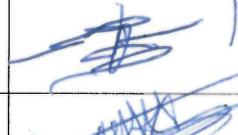
- 1) Faciliter la cessation des hostilités entre les communautés desdits quartiers. Les communautés s'engagent à renoncer à la violence et à s'inscrire dans une dynamique de paix. La résolution des conflits se fera de manière pacifique, à travers le dialogue et les moyens légaux. Les deux communautés favorisent le respect mutuel, la convivialité et le bon voisinage.
- 2) Interdire le port et l'usage d'armes dans les quartiers par la population civile. Le port et l'usage d'armes de toutes catégories par les civils constituent une menace pour la population et un facteur de violence. Il accroît l'insécurité, l'inquiétude de la population et la haine.
- 3) Faciliter la libre-circulation des personnes et des biens. La libre-circulation est bénéfique à l'ensemble de la population, elle contribue à reconstruire les échanges

entre les communautés et les échanges commerciaux. La libre-circulation permet également de garantir un accès libre aux établissements de santé, aux établissements scolaires et aux institutions Etatiques.

- 4) Poursuivre des campagnes de sensibilisation dans les secteurs auprès des deux communautés sur l'importance de la paix et le vivre ensemble
- 5) Faire un plaidoyer auprès des organisations internationales et nationales afin d'améliorer les conditions de vie des toutes les communautés concernées, particulièrement : la réhabilitation et l'équipement de la Maison des Jeunes de Castors, la réhabilitation de la Salle Commune et sa dotation de matériels de couture pour la formation des jeunes filles, ainsi que la formation des jeunes des deux sexes dans des différentes domaines (agriculture, élevage, entreprenariat, etc), particulièrement les jeunes désœuvrés.
- 6) Faciliter le retour des personnes déplacées des secteurs affectées pendant les dernières crises, en toute sécurité, ainsi que faire un plaidoyer pour les assister à reconstruire leurs habitations détruites. Le Comité de Suivi de cet accord prendra la responsabilité de gérer les litiges qui pourraient se poser entre les retournées et les occupants illégaux des leurs maisons.
 - Dès la signature de l'Accord, les communautés sont tenues de respecter la cessation des hostilités et des agressions, le non-port et le non-usage des armes et la libre-circulation des personnes et des biens.
 - Après la signature de l'Accord, un Comité de Suivi sera établi pour veiller pour le bon fonctionnement et le respect des engagements pris par lesdits communautés. Ce Comité travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement de la RCA, la MINUSCA et les organisations internationales et nationales compétentes. Le Comité peut mettre en place, si nécessaire, un Mécanisme de mise en œuvre de l'Accord, y compris un comité de pilotage et de coordination.
 - Les communautés concernées demandent à la MINUSCA de les soutenir avec la facilitation de réconciliation communautaire déjà amorcée, d'accompagner ce processus de vivre ensemble et d'épauler le Comité de Suivi.
 - Les Communautés souhaitent hautement que Gouvernement avec l'appui de la MINUSCA : 1. Veille à la striction application de l'Accord de bon voisinage entre les quartiers concernés, 2. Facilite le retour des personnes déplacées des zone affectées par les dernières crises, d'une part et faire un plaidoyer visant à les appuyer dans la reconstruction de leurs habitations détruites, 3.Fasse un plaidoyer auprès des autres partenaires au développement afin de mobiliser des ressources additionnelles nécessaires devant garantir la réussite dudit Accord.

Fait à Bangui, le 23/03/2019

SIGNATAIRES

N.	ENTITE	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1	PRINCIPAL ACTEUR DE LA PAIX. PONT YAKITE	MOUSSA DANDA	
2	PRINCIPAL ACTEUR DE LA PAIX. CASTORS	NATHAEL WANDESSERE	
3	REPRESENTANT DES JEUNES DE YAKITE	ABDRAHMAN IBRAHIM	
4	REPRESENTANT DES JEUNES DE CASTORS	FABRICE DEKOUA	
5	REPRESENTANT DES FEMMES DE YAKITE	OUMOUL HAIR ABDOUAHMAN	
6	REPRESENTANT DES FEMMES DE CASTORS	ALPHONSINE LAKOUE	
7	LEADER RELIGIEUX DE YAKITE	IMAM OUMAR SARAKO	
8	LEADER RELIGIEUX DE CASTORS	ABBE JULIEN MOKASSE	

TEMOINS

N.	ENTITE	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1.	MAIRIE 3me ARRONDISSEMENT	YAKITE SOSTHENÉ	
2.	MINUSCA	Kenny Blach	

3.	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE	BALKOUA Virginie passerelle	
4.	COMITE LOCAL DE PAIX ET DE RECONCILIATION 3me ARRONDISSEMENT DE BANGUI	Dominique Lambertine	Cee